



obligation alimentaire

Par **olymp18**, le **25/10/2021** à **21:54**

Bonsoir,

Marié, atteint d'une grave maladie qui m'a conduit au statut d'invalidé catégorie 2, j'ai reçu une convocation avec justificatifs à fournir pour obligation alimentaire pour mon père qui, je suppose, est en EHPAD

Puis je refuser de payer dans la mesure où mes parents m'ont obligé à travailler dès l'âge de 16 ans et m'ont laissé subvenir à mes besoins ?

Je touche une faible pension d'invalidité mais mon épouse travaille, devons nous fournir ses salaires ? Nous sommes propriétaires de notre pavillon que nous avons terminé de payer.

Pour l'année 2020, du fait de mes soucis de santé, nous sommes très faiblement imposables sur le revenu : est ce que ce élément va être pris en considération ?

Sur quels éléments est calculée cette obligation alimentaire ?

Je suis désemparé et vous remercie de votre aide

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **25/10/2021** à **22:10**

Bonjour

Il serait bon de préciser par qui avez vous été convoqué ?

Par **olymp18**, le **25/10/2021** à **22:38**

La mairie de ma commune a reçu la demande de la part de la commune de résidence de mon père